

Réforme du permis de chasser : la sécurité dans le viseur

Dans les Pyrénées Orientales, environ 200 candidats passent leur permis de chasser chaque année. Un examen qui a connu une révolution l'an dernier : il est désormais très largement recentré sur le maniement des armes et la question de la sécurité.

POUR obtenir son permis de chasser, il fallait surtout, jusqu'en 2013, potasser la théorie. Les cracks en connaissance des espèces avaient de fortes chances d'empocher le document officiel vite fait, bien fait. Mais l'an dernier, l'examen a vécu un gros chambardement. "Avant, il y avait deux examens, un pratique et un théorique. Aujourd'hui, il est unique, mais le coefficient sur la pratique et la sécurité est beaucoup plus élevé" explique Fabien Durand, technicien à la Fédération départementale des chasseurs des P.-O. L'examen, noté sur 31 points, en consacre 21 aux quatre ateliers pratiques, contre dix points pour l'atelier théorique... Et cette deuxième partie comporte une question éliminatoire sur la sécurité. Par ailleurs, la "moyenne" nécessaire pour recevoir le permis est de 25 points sur 31. On est donc loin de la simple formalité. Sur les ateliers pratiques, le futur chasseur évolue sur un parcours simulant une situation réelle. Il doit réaliser un parcours d'obstacles avec tir à blanc... Toujours en suivant un protocole précis sur sa façon de regarder les environs, de se déplacer et de tenir son arme.

Bannir les mauvais réflexes

Il passe ensuite une épreuve de transport, de démontage et de range-



© FDC 66

ment d'arme dans un véhicule. "C'est très utile : en tant que chasseur, on s'aperçoit qu'on adopte facilement de mauvais réflexes au quotidien" explique Fabien Durand. S'en suivent des épreuves de tir sur des silhouettes et sur une cible de sanglier avançant sur un rail, pour simuler une situation de battue, avec montage et démontage de la culasse et chargement et déchargement de la carabine.

Pour s'adapter à cette nouvelle donne, la FDC des Pyrénées-Orientales a dû revoir sa formation. "Il y a d'abord une formation théorique en salle, dont une grande partie est consacrée à la question du maniement de l'arme et de la sécurité", explique Fabien Durand. "On enchaîne sur un questionnaire. Le deuxième soir, les candidats manipulent les armes. Puis vient une grosse demi-journée sur le terrain, au centre de formation de

Baixas. C'est un examen blanc". Au terme de ces trois formations, le candidat peut se présenter à l'examen, assuré par des inspecteurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Sur la connaissance des espèces, les futurs chasseurs se formeront plus tard eux-mêmes sur le terrain, avec l'association de chasse à laquelle ils s'inscriront.

Résultat subsidiaire de cette révolution, les femmes seraient proportionnellement plus nombreuses à obtenir leur permis. "Elles sont plus prudentes et calmes, elles respectent souvent mieux le protocole" précise Christian Bernard, technicien à la FDC. Un protocole qui a pour but évident de lutter contre de trop nombreux accidents. Pour la saison 2013-2014, ils s'élevaient à 114 en France, dont 16 mortels.

Fanny Linares

Plus de femmes et de non initiés

Dans les Pyrénées-Orientales, dix sessions de formation au permis sont organisées par an, présentant une vingtaine de candidats chacune. Et le profil de ces candidats a beaucoup évolué. "Il est rare que nous n'ayons pas au moins une femme par session. Nous avons aussi de plus en plus de personnes qui ne sont pas issues de milieu de chasseurs" précise Fabien Durand, technicien à la Fédération départementale des chasseurs des P.-O. La moyenne d'âge des candidats est de 35 ans, même si la loi autorise les inscriptions dès 15 ans (le permis doit être délivré à 16 ans révolus).



© FDC 66

Budget

Le permis de chasser coûte une cinquantaine d'euros (entre les frais d'inscription à l'examen et de formation), auxquels il faut ajouter l'achat de supports pédagogiques.

La chasse accompagnée, pour tester

À l'image de la conduite auto accompagnée, mais sans limite d'âge, la chasse accompagnée permet aux novices de s'initier à cette activité avec un tuteur qui ait à son actif plus de cinq ans de permis. "Le but est de donner une structure à une pratique pendant longtemps courante, en toute illégalité", explique Fabien Durand de la Fédération départementale des chasseurs 66. "Le père ou l'oncle tendait l'arme au jeune qui l'accompagnait. Avec la chasse accompagnée, on se sert de l'arme de son tuteur, de son permis et de son assurance. Et cela permet de découvrir l'activité sans s'engager". Le novice a un an avant de choisir de passer son permis ou non. Cette disposition gratuite est valable dès l'âge de 15 ans.